



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 14 décembre 2004 à 17 h à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, Richard Jennings, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le maire fait la lecture du budget 2005.

CM-2004-1135 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

**CM-2004-1136 ADOPTION DU BUDGET 2005 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À
340 530 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de travail permanent du budget, le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2005 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1845 en date du 14 décembre 2004, ce conseil adopte le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2005, établissant les revenus et les dépenses pour ladite période au montant de 340 530 000 \$.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

POUR

Monsieur Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Madame Louise Poirier
Monsieur Pierre Phillion
Madame Denise Laferrière
Monsieur Simon Racine

CONTRE

Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Marc Bureau
Monsieur Luc Montreuil

Madame Thérèse Cyr
 Monsieur Paul Morin
 Monsieur Joseph De Sylva
 Monsieur Richard Côté
 Monsieur Aurèle Desjardins
 Monsieur Yvon Boucher
 Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

Monsieur le conseiller Marc Bureau quitte son siège.

CM-2004-1137 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2005 À 2007**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des immobilisations et de la circulation, le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2005 à 2007 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD JENNINGS**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1846 en date du 14 décembre 2004, ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2005 à 2007 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetés se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2005	2006	2007	Total
Règlement d'emprunt	37 062 \$	35 242 \$	42 273 \$	114 577 \$
Fonds de roulement	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	13 200 \$
Fonds de parcs	120 \$	-	-	120 \$
Paiements comptants	7 267 \$	5 760 \$	5 760 \$	18 787 \$
Sous-total	48 849 \$	45 402 \$	52 433 \$	146 684 \$
Partenariats et subventions	8 729 \$	13 975 \$	12 518 \$	35 222 \$
Grand total	57 578 \$	59 377 \$	64 951 \$	181 906 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement, le fonds de parcs et les montants prévus en paiements comptants les sommes nécessaires pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2005 et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans et ce, débutant le 1^{er} janvier 2006.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

POUR

Monsieur Yves Ducharme
 Monsieur André Levac
 Monsieur R. Alain Labonté
 Monsieur Richard Jennings
 Monsieur Lawrence Cannon
 Madame Louise Poirier

CONTRE

Monsieur Luc Montreuil

Monsieur Pierre Philion
 Madame Denise Laferrière
 Monsieur Simon Racine
 Madame Thérèse Cyr
 Monsieur Paul Morin
 Monsieur Joseph De Sylva
 Monsieur Richard Côté
 Monsieur Aurèle Desjardins
 Monsieur Yvon Boucher
 Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2004-1138 **ADOPTION DU BUDGET 2005 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2005-2006-2007 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau conformément aux articles 116 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la S.T.O.;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de travail permanent du budget, le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2005 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LAWRENCE CANNON APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1847 en date du 14 décembre 2004, ce conseil approuve :

1. Le budget 2005 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 21 868 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-37100-951 «Transport en commun ».

2. Le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2005-2006-2007.

Adoptée

CM-2004-1139 **PUBLICATION DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté les prévisions budgétaires 2005 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2005-2006-2007 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1849 en date du 14 décembre 2004, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

CM-2004-1140 **ADOPTION DU BUDGET 2005 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, y compris celui relatif aux logements locatifs privés;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être ratifié par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1848 en date du 14 décembre 2004, ce conseil accepte le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 et prévoyant un déficit global de 10 266 324 \$

Il est entendu toutefois que la contribution de la Ville au manque à gagner de l'Office municipal d'habitation de Gatineau ne peut excéder 1 026 633 \$.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Adoptée

CM-2004-1141 **DROIT SUPPLÉTIF - DÉCÈS DU CÉDANT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité impose un droit supplétif depuis le 1^{er} janvier 2003;

CONSIDÉRANT QU'à deux reprises, la municipalité a demandé au ministre d'exclure de l'imposition du droit supplétif les transferts vers un conjoint survivant;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été reçues de conjoints éprouvés par la perte d'un être cher suite à l'imposition du droit supplétif;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* permet depuis le 1^{er} novembre 2004 d'exclure de l'imposition du droit supplétif les transferts qui résulte du décès du cédant :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1850 en date du 14 décembre 2004, ce conseil exclut de l'imposition du droit supplétif les transferts effectués depuis le 1^{er} novembre 2004 qui résulte du décès du cédant dans les cas prévus au paragraphe d de l'article 20 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.

Adoptée

CM-2004-1142 **CRÉATION DU COMITÉ DE TRAVAIL DU PLAN FINANCIER À LONG TERME**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1853 en date du 14 décembre 2004, ce conseil accepte la création du Comité de travail du plan financier à long terme et que ce comité relève du Comité du travail permanent du budget.

Le comité sera composé des personnes suivantes :

M. Aurèle Desjardins	À titre de président du Comité et président du Comité de travail permanent du budget;
M. Lawrence Cannon	À titre de président de la Société de transport de l'Outaouais;
M. Richard Côté	À titre de président du Comité des immobilisations et de la circulation;

De trois à quatre experts :

M. Mark B. Laroche	Directeur général;
M. Michel Tremblay	Directeur du Module de l'administration et des finances;
M. André Barbeau	Chef de la division planification financière et assistant-trésorier, Service des finances.

- Les membres citoyens bénévoles seront recommandés aux autorités municipales par un Comité de sélection regroupant des membres du Comité de travail du plan financier à long terme;
- Le Comité de travail pourra s'adjoindre de ressources externes pour mener à bien son mandat;
- Le Comité de travail formulera ses rapports et recommandations au Comité de travail permanent du budget.

Le mandat du Comité sera le suivant :

- Élaborer un plan financier à long terme sur une période de 10 ans;
- Revoir les politiques financières en place et en établir de nouvelles;
- Dans la mesure où la fiscalité municipale est améliorée, déterminer les priorités d'interventions;
- Positionner la Ville, identifier les tendances et enjeux financiers et enfin établir des indicateurs financiers propres à la Ville de Gatineau;
- Établir un processus de consultation;
- Déposer des rapports d'étapes aux autorités municipales.

Les thèmes étudiés seront notamment :

- Dépenses d'opérations;
- Dette et service de la dette;
- Taxation et tarification;
- Diversification des sources de revenus;
- Régimes de retraites;
- Impact fiscal des projets de développement;
- Efficience, productivité et niveau de services des activités municipales.

Adoptée

*** Madame la conseillère Denise Laferrière quitte son siège.

*** Monsieur le conseiller Marc Bureau reprend son siège.

CM-2004-1143 **RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2004 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS CONCERNANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2005**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD JENNINGS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-1851 en date du 14 décembre 2004, ce conseil adopte le règlement numéro 254-2004 visant à décréter l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations concernant le budget de l'année 2005.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

POUR

Monsieur Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Madame Louise Poirier
Monsieur Pierre Phillion
Monsieur Simon Racine
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Paul Morin
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Madame Jocelyne Houle

CONTRE

Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Marc Bureau
Monsieur Luc Montreuil

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2004-1144

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 18 h 15.

Adopté

PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier